

# La **NORMANDIE**

> > en **débat**

## **Une métropole à inventer**

n° 3 - Octobre 2014

### La métropole Caen-Le Havre-Rouen, capitale de la Normandie

#### **POUR UNE RÉPARTITION TRIPOLAIRE DES FONCTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES D'UNE MÉTROPOLE NORMANDE**

L'unification de la Normandie est en bonne voie. La réunion de la Haute et de la Basse-Normandie en une seule région est maintenant actée dans les procédures gouvernementales et parlementaires et doit aboutir en 2015. Aucune opposition véritable n'a été formulée à l'égard de ce qui est maintenant mieux qu'un projet. Les Quinze Géographes qui travaillent sur cette question depuis de nombreuses années ne peuvent que s'en féliciter.

De nombreux problèmes n'en restent pas moins à résoudre. Le plus délicat est sans aucun doute celui du choix de la capitale régionale. Dans la rivalité des deux villes de Caen et de Rouen, éventuellement du Havre, il a empoisonné jusqu'à maintenant une approche sereine de tout projet d'unification. La décision appartiendra, comme il se doit, aux responsables politiques nationaux et en définitive à l'État. Les Quinze Géographes cependant tiennent à apporter au débat leur propre contribution, sans aucun esprit de polémique, pour une réflexion approfondie et un projet original :

la métropole normande elle-même, telle que définie dans nos précédentes études, de Caen à Rouen par Le Havre, comme capitale de la région de Normandie. La loi future doit le permettre. La formule exige une étude approfondie, à laquelle nous pouvons contribuer, mais qui ne peut être entièrement de notre compétence. Nous avons cependant la conviction qu'elle est de loin la meilleure, la plus originale, la plus porteuse d'avenir. Elle peut paraître utopique à certains égards. Elle est à nos yeux très réaliste en cherchant à dynamiser par un projet nouveau la toute nouvelle région. Nous assumons cette audace pour une meilleure contribution au débat.

#### **DES SOLUTIONS SIMPLISTES À ÉCARTER**

La solution la plus simple, la plus immédiatement efficace peut-être, serait d'effectuer un choix et que l'une des trois grandes villes normandes soit désignée comme capitale de la région unifiée. En fait, le choix se restreint entre Caen et Rouen, c'est-à-dire entre les deux capitales antérieures de Basse et de Haute-Normandie. Les responsables des deux cités ne manquent pas d'arguments à faire valoir...

Groupe de réflexion de quinze géographes  
des universités de Caen, de Rouen et du Havre

## UN PRÉALABLE : CHANGER DE REGARD

Notre proposition implique une réorientation des visions habituelles qu'ont les responsables politiques et économiques ainsi que les habitants des principales villes normandes les unes par rapport aux autres. On suppose volontiers, et *a priori*, qu'un caennais est sous certains aspects différent d'un havrais ou d'un rouennais et que de tous temps les villes sont rivales les unes par rapport aux autres. Les concurrences entre villes, reprises par leurs élus, pour affirmer et élargir leurs territoires sont une constante géographique et non une simple curiosité normande. Mais selon le niveau géographique d'observation, les concurrences doivent se transformer en coopération. En effet, si l'on ne regarde qu'elles, les grandes villes normandes sont bien en concurrence, sans doute moins cependant que l'image qui en est souvent donnée. Mais si on élargit l'espace d'observation, si on change d'échelle, elles subissent chacune la concurrence de Paris, celle des grandes villes des territoires voisins (Nord, Bretagne, mais aussi Centre), celle enfin des grandes métropoles européennes, notamment portuaires ou touristiques. Seule une coopération entre elles peut leur permettre de surmonter ces concurrences à l'heure actuelle.

Ces villes se situent entre Paris et la mer. Elles doivent donc se positionner ensemble comme des villes d'interface entre l'ouverture maritime, la qualité provinciale et une grande capitale européenne, à la fois attractive et répulsive, afin de faire valoir ensemble leurs spécificités, leurs potentialités et leurs complémentarités.

Mais ce serait selon nous une très grave erreur d'opérer un tel choix, lequel pourrait être lourd de conséquences... Choisir Caen, c'est privilégier la partie occidentale de la Normandie et éloigner le centre politique et administratif de la basse vallée de la Seine où se situe la plus grande densité de population et d'activités. L'opération ne pourrait être jouable que selon une conception très volontariste de l'aménagement du territoire... Mais choisir Rouen, c'est au contraire oublier et éloigner un peu plus la Normandie la plus occidentale et choisir la grande ville la plus proche de la région parisienne, en liaison directe et trop étroite avec celle-ci. C'est se résoudre probablement à une Normandie à deux vitesses... Surtout, choisir l'une ou l'autre ville, quelle qu'elle soit, c'est hypertrophier la fonction administrative de l'une et faire deux malheureuses en retrait, Le Havre compris. C'est aussi ignorer la charge des images anciennes, des rivalités immédiates, d'une culture partagée entre le terroir et la mer, et négliger les conséquences qu'aurait ce choix unilatéral sur l'avenir d'une Normandie qui resterait en fait divisée.

Il faut proposer une autre solution, plus globale, plus consensuelle, plus constructive aussi pour un projet d'avenir : la métropole à trois têtes comme capitale d'une Normandie unifiée et redynamisée.

Pour le plaisir du raisonnement, il faut aussi écarter quelques autres types de solutions qui ont pu effleurer un petit nombre d'esprits sans trop y croire...

Une autre ville que les deux anciennes capitales pour les départager ?...

Le Havre ? La ville portuaire fait certes le poids mais partirait de rien ou presque dans le domaine administratif... Trouville-Deauville ?, ou le prestige avant toute chose... Pont-Audemer ou quelque autre cité, une ville nouvelle entre Caen et Rouen ?... Dans les trois cas, l'utopie triomphe mais les coûts font naufrage. L'époque est révolue où de tels projets pouvaient paraître presque jouables. Ils ont échoué ailleurs, par exemple en Lorraine (Pont-à-Mousson, Lunéville, pour départager Metz et Nancy).

Une capitale tournante ? Une rotation des assemblées et des commissions entre les trois villes et, pourquoi pas, quelques autres ? L'idée est sympathique et peut même être fructueuse pour appeler l'attention de l'opinion sur l'ensemble du territoire de la région et élargir les débats possibles. Mais elle ne peut se pratiquer qu'à petites doses alors que les exécutifs comme les administrations exigent la stabilité.

Ne serait-ce que par défaut, la capitale tripolaire s'impose comme la plus raisonnable des solutions. Sous condition d'une réflexion approfondie.

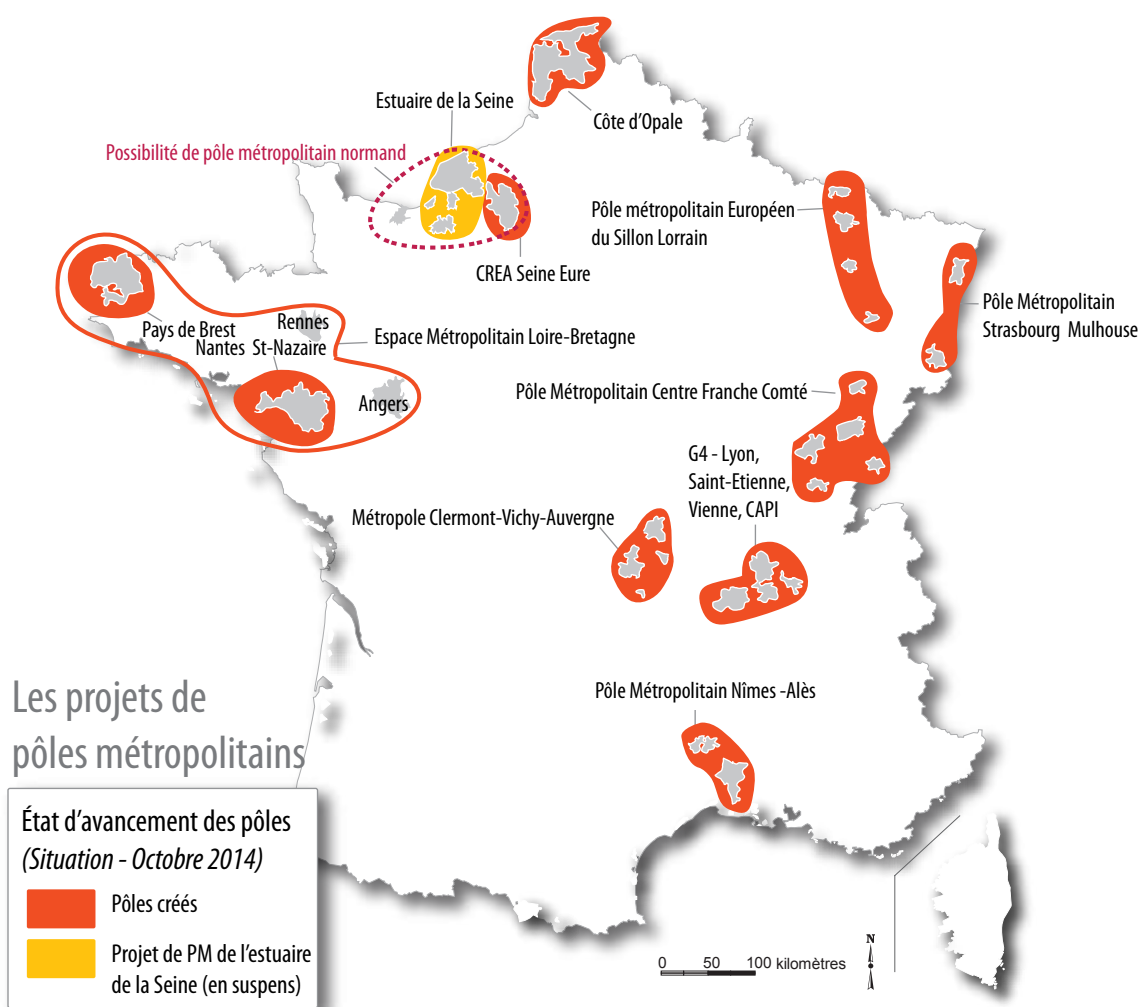
### RÉFLEXIONS POUR UNE CAPITALE TRIPOLAIRE

La proposition est audacieuse et doit être conduite avec prudence. Chaque partenaire doit y participer avec une détermination positive. Une première difficulté à lever est celle de la nécessaire transition entre l'état existant et la perspective souhaitable. Des réaffectations de bâtiments devront être réalisées. Les personnels administratifs seront concernés dans leur vie quotidienne. Les surcoûts doivent être

évités. Dans tous les cas, les personnels doivent absolument être consultés. Une perspective raisonnable, de l'ordre de cinq années, pourrait être fixée pour parvenir au nouvel objectif de répartition.

L'objectif supérieur doit être de favoriser « un effet métropole ». En Normandie, l'espace métropolitain existe bien, de Rouen à Caen, par la vallée de la Seine, Le Havre et la Côte fleurie. Mais il n'en possède ni les bases de fonctionnement ni le dynamisme, sclérosé qu'il est par les crises successives et les querelles locales. Pour une autre stratégie régionale, il est indispensable

de substituer, à des structures de fonctionnement de type pyramidal, des espaces de services en réseau. Certes, les administrations ne sont pas seules en cause. Les entreprises doivent prendre aussi leur part de cette évolution, c'est même essentiel, et c'est aussi partiellement en cours. Mais l'Administration, d'État ou de la Région, ne peut être en retard d'un train. Elle devrait même précéder le mouvement et le stimuler. À un fonctionnement pyramidal de l'administration et des décisions publiques, doivent se substituer des démarches en réseau. Au traditionnel « chef-lieu », mieux vaut préférer le réseau de villes.



Le « pôle métropolitain » est un type particulier de syndicat mixte ouvert rassemblant des EPCI (établissement public de coopération intercommunale), rendu possible par la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales. Il doit faciliter la coopération entre de grandes agglomérations proches mais qui ne sont pas obligatoirement contiguës. Un pôle métropolitain rassemblant la CREA (Rouen-Elbeuf) et la CASE (Louviers-Val-de-Reuil) a été créé en 2012. Un « pôle de l'Estuaire » est en cours d'élaboration autour du Havre. **Ne pourrait-on pas créer un niveau élargi de pôle (comme en Bretagne-Pays-de-la-Loire) rassemblant les 3 agglomérations de Caen-Le Havre-Rouen pour en faire la structure décisionnelle de la future région normande ?**

La Normandie a cette chance. Cas unique en France, elle possède trois grandes villes très complémentaires et assez proches l'une de l'autre pour être associées. Ainsi pourraient être pleinement intégrées au projet les techniques les plus avancées de la gestion, de l'information et de la communication, sans pour autant supprimer les indispensables relations et réunions personnalisées.

La loi future pourrait aller dans ce sens. La ministre de la décentralisation, Marylise Lebranchu, a elle-même déclaré le jeudi 26 juin 2014 à Dijon, lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence des territoires de Bourgogne : « On peut avoir des pôles métropolitains car la loi nous demande un siège social mais on peut dissocier le siège social de la capitale ». En d'autres termes, cela signifie que la capitale officielle pourrait ne pas être une commune, mais un groupement de communes. Des déclarations du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et l'amendement Tourret au projet de loi portant sur la réforme territoriale vont dans le même sens.

Il faut ici rappeler que les pôles métropolitains sont des syndicats mixtes définis par des lois récentes, en 2010 et 2014, avec pour but de favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches. Cela supposerait donc, a minima, que les agglomérations de Rouen, de Caen et du Havre s'organisent en un seul et même pôle métropolitain, comme l'ont d'ailleurs fait presque partout ailleurs les métropoles régionales les plus proches, et dépassent l'actuelle tendance à construire deux ou trois pôles métropolitains voisins, mais séparés. Cependant, si la solution du pôle métropolitain normand permet de résoudre la question du futur « siège social » de la Normandie unie, il ne résout pas pour autant la question, bien plus épineuse, de la répartition concrète des fonctions entre les trois agglomérations.

Dans cette perspective, une question de principe se pose. Faut-il spécialiser chaque ville comme pôle principal d'activités spécifiques, accentuer une tendance que l'histoire a produite et que la mémoire, parfois la réalité, ont retenue ? Rouen, ville la plus ancienne, l'agglomération la plus peuplée, bénéficiant prochainement du statut de « métropole », et ancien siège du Parlement de Normandie... Le Havre, de création plus récente, ville portuaire, résolument moderne, tournée vers le large... Et Caen, plus terrienne, siège d'une des plus anciennes universités de France, plus intellectuelle...

On peut imaginer ainsi trois pôles clairement identifiés : Rouen administrative et sociale, Le Havre portuaire et économique, Caen universitaire

et culturelle. Mais est-ce la meilleure solution ? Pour la lisibilité, sans aucun doute. Pour le bon fonctionnement, beaucoup moins. La métropole normande exige plus de fluidité que d'excessive polarisation. On ne peut enfermer chaque ville en une seule image au détriment des deux autres. Il faut au contraire des antennes administratives solides, des directions de service en dehors du lieu où se trouve l'exécutif ou le préfet, des compétences assez bien réparties pour que les usagers, particuliers ou entreprises, trouvent en chaque ville des éléments de réponse à leurs demandes. Dans cette perspective, Le Havre, trop longtemps oubliée et enfermée dans un seul rôle, doit être traitée aussi bien que les deux autres cités. En résumé, nous préconisons une spécialisation atténuée et raisonnable, pour afficher des compétences particulières plutôt que pour en écarter d'autres.

Reste à traduire dans la réalité ces quelques principes. Nous proposons deux esquisses. Elles ne concernent que les exécutifs et les compétences administratives principales.

À ce stade de la réforme territoriale, la répartition des compétences entre l'État et la Région n'est pas arrêtée. Elle doit normalement évoluer au profit de plus nombreuses compétences attribuées à la Région. Il faudra en tenir compte dans la répartition des principales directions entre les trois villes. Enfin, nous avons laissé en attente tout ce qui concerne la justice, l'armée, l'administration des finances publiques, la santé, faute pour le moment de connaissances suffisantes et afin de ne pas compliquer le problème en un premier temps.

Pourquoi deux esquisses ? Non par hésitation ou à cause de soudains désaccords mal assumés entre nous. Nous estimons maintenant que l'une ou l'autre de ces esquisses est jouable et que le débat peut être abordé avec un nouvel état d'esprit. Rouen ? ou Caen ? ou Le Havre ? Les oppositions peuvent être désormais dépassées. Un nouvel état d'esprit peu à peu s'impose. Il ne doit et il ne peut y avoir ni vainqueur ni perdant.

#### UNE ALTERNATIVE DÉPASSIONNÉE

Les deux tableaux ne sont que des esquisses portant sur l'essentiel. Elles devraient être complétées en désignant des directions décentralisables dans les deux autres villes que la ville siège du conseil régional ou de la préfecture de région. Ces directions peuvent être soit des directions dépendant du préfet de région, soit des directions du conseil régional. L'évolution normale doit aller dans le sens d'une

diminution du nombre des directions d'État et une augmentation en nombre ou en compétence de celles du conseil régional. Le nombre de 2 ou 3 est purement indicatif, il peut être plus élevé. On entend par « décentralisables » des directions disposant d'une certaine autonomie, par exemple celles concernant les transports, les affaires maritimes, l'éducation, l'environnement, la santé, la culture ou la recherche. Une antenne du conseil régional ou de la préfecture de région est ainsi créée dans les deux villes qui ne sont pas le siège du conseil régional ou de la préfecture de région.

Un préfet reste présent dans chacune de ces villes (il en est ainsi créé un au Havre). Par souci de cohérence régionale, ces préfets ainsi que ceux des départements doivent être placés sous l'autorité du Préfet de région et deux d'entre eux pourraient disposer d'une fonction particulière (par exemple, préfet chargé des affaires économiques, préfet de police).

Il pourrait être créé et placé sous l'autorité du recteur, un vice-recteur, celui-ci étant chargé de l'animation pédagogique, particulièrement de la coordination des corps d'inspection ainsi que de la formation initiale et continue des maîtres.

### DEUX ESQUISSES DE COMPÉTENCES PARTAGÉES

CAEN	ROUEN	LE HAVRE
<b>Conseil régional</b> Exécutif et conseil La moitié des directions	Antenne conseil régional Deux ou trois directions décentralisables	<b>CESER *</b> Antenne conseil régional Deux ou trois directions décentralisables
Préfet Antenne de la préfecture de région	<b>Préfecture de région</b> Préfet de région	Préfet Antenne de la préfecture de région
Vice-recteur chargé de l'animation pédagogique	<b>Rectorat</b>	Présidence de Normandie Université

Agence d'urbanisme de Caen	Agence d'urbanisme de la métropole normande Agence d'urbanisme de Rouen	Agence d'urbanisme du Havre
----------------------------	--	-----------------------------

CAEN	ROUEN	LE HAVRE
Antenne du conseil régional Deux ou trois directions décentralisables	<b>Conseil régional</b> Exécutif et conseil La moitié des directions	<b>CESER *</b> Antenne du conseil régional Deux ou trois directions décentralisables
<b>Préfecture de région</b> Administration préfectorale	Préfet Antenne de la préfecture de région	Préfet Antenne de la préfecture de région
<b>Rectorat</b>	Vice-recteur chargé de l'animation pédagogique	Présidence de Normandie Université

Agence d'urbanisme de Caen	Agence d'urbanisme de Rouen	<b>Agence d'urbanisme de la métropole normande</b> Agence d'urbanisme du Havre
----------------------------	-----------------------------	---

\* CESER – Conseil Économique Social et Environnemental Régional

Les deux principaux tableaux sont symétriques dans la répartition des principales fonctions entre Caen et Rouen. La création d'une agence d'urbanisme concernant l'ensemble de la métropole normande est indispensable.

Dans les deux cas, il ne s'agit que d'une esquisse. Elle devrait être complétée par une étude approfondie de l'état existant prenant en compte toutes les institutions publiques, les bâtiments dont elles disposent, les personnels concernés.

### AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS ENTRE LES DEUX ESQUISSES

Dans les deux cas, Le Havre se trouve doté d'une fonction administrative et politique concernant l'ensemble de la région, ce qui n'était pratiquement pas le cas à ce jour. En rapport avec le développement de la ville-port de la métropole, cette fonction devrait être à terme confortée et complétée par des implantations privées ou parapubliques du secteur économique.

La solution plaçant Caen comme siège du conseil régional et Rouen comme siège de la préfecture de région et du rectorat peut être brièvement évaluée ainsi :

- Une assez bonne centralité du conseil régional dans la région ; la centralité géographique de Caen en Normandie est sensiblement meilleure que celle de Rouen
- Un bon équilibre entre les territoires concernés: métropole et autre Normandie; littoral et intérieur
- Un rééquilibrage vers l'ouest du territoire normand
- L'ancienneté d'une vieille cité normande avec des institutions d'influence, la qualité du patrimoine
- La qualité urbaine d'une ville reconstruite

Mais Rouen ne serait pas vraiment défavorisé en devenant Préfecture d'une plus grande région et d'un rectorat important complétés par une antenne étoffée du conseil régional.

Symétriquement, les arguments en faveur de Rouen comme siège du conseil régional et Caen comme préfecture de région et siège du rectorat sont aussi nombreux :

- L'agglomération de Rouen est démographiquement la plus importante de Normandie
- Elle bénéficiera déjà du label « métropole »
- Elle constitue un pôle d'industries et d'affaires important
- Elle est une véritable plaque-tournante des transports à l'ouest de Paris
- Son riche patrimoine témoigne d'un passé très ancien, notamment d'avoir été longtemps le siège des pouvoirs du prestigieux duché de Normandie

Dans cette configuration, Caen devrait tirer avantage d'être préfecture de région et siège du rectorat. Avec la présence d'une antenne du conseil régional bien conçue, elle pourrait contribuer à un rééquilibrage vers l'ouest du dispositif régional.

Entre les deux esquisses, le choix n'apparaît plus dramatique. Il est sans doute plus équilibrant et plus novateur en optant pour Caen comme siège du conseil régional et plus « libéral », plus proche des principales masses démographiques et économiques avec Rouen.

La proximité de Paris pèse en défaveur de Rouen, car le risque serait réel d'installer un conseil régional aux compétences étendues et qui devra statuer pour l'ensemble d'une vaste région dans une ville qui vit et vivra de plus en plus dans l'orbite de Paris et à proximité immédiate de son agglomération. C'est la raison principale pour laquelle la plupart des quinze géographes optent pour Caen. Mais il appartient aux élus, nationaux et régionaux, de choisir, et en définitive au gouvernement.

### ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION ?

En toute logique, le redécoupage régional devrait aussi s'accompagner d'une réorganisation des services de l'État en Région autour de sa Préfecture. Une répartition équilibrée des principaux domaines de compétence et d'intervention à l'échelle régionale est sans doute possible. Il ne s'agit pas de « spécialiser » chacune des villes dans un de ces domaines au détriment des autres, mais, afin d'éviter à l'inverse des effets doublons, de déterminer un « chef de file ». Cela ne revient donc pas à partager des fonctions de commandement, mais des responsabilités d'animation, à l'échelle régionale, qui seront relayées par des antennes locales dans les autres agglomérations, voire dans les préfectures des départements ruraux. Il y aurait notamment grand avantage à situer dans la même ville les services de l'État et ceux de la région travaillant sur le même domaine avec des compétences différentes, (par exemple en matière de lycées et collèges ou d'affaires culturelles).

Les propositions qui suivent ont pour seule ambition de montrer qu'il est possible de distribuer avec équité et efficacité les principales sphères de décision devant travailler ensemble à un projet régional. Les items présentés dans chaque colonne du tableau indicatif peuvent donc être intervertis, répartis autrement, l'important est le message que nous souhaitons délivrer : qu'aucune des agglomérations, et donc qu'aucun des citoyens habitant ces agglomérations, ne ressente le choix d'une nouvelle capitale comme une défaite concédée sans compensation.

**EXEMPLE DE RÉPARTITIONS POSSIBLES DES SERVICES DE L'ÉTAT**

ROUEN	CAEN	LE HAVRE
Éducation (rectorat)	Recherche (DRRT)	Environnement, logement (DREAL)
Affaires culturelles (DRAC)	Agriculture, alimentation et forêt (DRAAF)	Direction interrégionale de la mer (DIRM)
Santé (ARS)	Jeunesse et Sports (DRJSCS)	Entreprises - Travail - Emploi (DIRECCTE)

**DE LA MÉTROPOLE À L'ENSEMBLE DE LA NORMANDIE**

Les débats, enjeux et propositions concernant la mise en œuvre de la réforme territoriale en Normandie ne se limitent pas à la question de la métropole. La réforme prévoit une organisation régionale en grande partie inédite : renforcement des compétences de la Région et de son Conseil régional, affaiblissement du département et des pouvoirs de son Conseil départemental, transfert de compétences depuis le département et les communes à des intercommunalités dont la population dépasserait 20 000 habitants. Cette nouvelle organisation territoriale implique donc une répartition renouvelée entre les territoires.

L'affaire est d'importance. En effet, dans cette Normandie hors métropole vit environ la moitié de la population normande. C'est ici principalement, ainsi qu'à la périphérie des grandes agglomérations, que se cantonnent les problèmes sociaux les plus graves de l'époque, comme nous le montrerons dans le bulletin 4 : vieillissement, isolement, sous-équipement médical, retards scolaires...

Enfin, c'est dans ce cadre que se trouvent à l'heure actuelle le plus grand nombre de fonctionnaires territoriaux, environ 5% d'entre eux seulement au niveau régional et métropolitain, mais 20% au niveau départemental et 75% dans les communes et les communautés, dont plus d'un tiers dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Dans ces conditions, qu'advient-il des compétences des départements, des communautés et des communes? Comment et à quels niveaux se définissent et s'appliquent les politiques de solidarité entre les territoires ? Comment gère-t-on les besoins de proximité des habitants dont les territoires de vie vont être modifiés, par rapport aux services privés et à l'éloignement des échelons politiques et administratifs, régions, communautés de communes, qui résulteront de la réforme territoriale ? Comment trouver la bonne articulation, positive, entre la métropole et cette « autre Normandie » ?

En résumé, comment réussir une réforme authentiquement démocratique et moderne, c'est-à-dire qui concerne le plus grand nombre pour qu'il en profite, et éviter un édit tombé « d'en haut » ?

Sans doute est-il trop tôt pour résoudre toutes ces questions. Mais les réponses devront éclairer l'avenir. Nous sommes persuadés que le réseau des petites villes et des villes moyennes dont la Normandie est dotée est un trésor géographique qu'il faut conforter. Nous estimons aussi que les bordures littorales, actuellement en plein essor démographique, comme les régions les plus rurales doivent être préservées comme autant de richesses présentes et potentielles. Et même, si toutes les données du problème de la réforme territoriale ne sont pas encore clairement définies, nous essaierons dès le prochain bulletin d'explorer ces interrogations et de suggérer des propositions pour contribuer au débat en cours.

# Quinze géographes

Depuis avril 2011, douze géographes, puis quinze, des universités de Caen, de Rouen et du Havre se sont réunis régulièrement afin de mettre en commun leur expérience et leur réflexion sur la Normandie et ses habitants, Ils ont publié aux éditions OREP en avril 2012 un livre, *La Normandie en débat* qui développait leurs premières conclusions et propositions.

Après une retombée de l'intérêt sur la question de l'unification de la Normandie, le projet de réforme territoriale lancé par le Président de la République en janvier 2014 a remis sur le devant de la scène cette question. Les quinze géographes avancent des propositions pour un projet: l'unification des deux petites régions de Haute et de Basse-Normandie afin de faire poids face à toutes les difficultés et d'entraîner les forces vives d'une grande région dans une nouvelle dynamique.

La question de la capitale a longtemps été une pierre d'achoppement de ce débat, c'est pourquoi dans une série de bulletins depuis janvier 2014, les géographes apportent leur contribution sur ce sujet.

Arnaud Brennetot, Université de Rouen ; Madeleine Brocard, Université du Havre ; Pascal Buléon, Université de Caen ; Michel Büssi, Université de Rouen ; Pierre-Henri Emangard, Université du Havre ; Anne-Marie Fixot, Université de Caen ; Armand Frémont, Université de Caen ; François Gay, Université de Rouen ; Gerard Granier, Université de Rouen ; Yves Guermond, Université de Rouen ; Robert Hérin, Université de Caen ; Bruno Lecoquierre, Université du Havre ; Lilian Loubet, Université du Havre ; Sophie de Ruffray, Université de Rouen ; Patricia Sajous, Université du Havre

## LA NORMANDIE EN DÉBAT : le livre



LA NORMANDIE EN DÉBAT : précédents numéros

N° 1 - avril 2014 : *Une métropole qui n'existe pas*

N°2 - juin 2014 : *Inventer la métropole normande*

LA NORMANDIE EN DÉBAT : prochain numéro

N° 4 - novembre 2014 : *La région et sa métropole*

Contacts :

Le Havre : Bruno Lecoquierre, [bruno.lecoquierre@univ-lehavre.fr](mailto:bruno.lecoquierre@univ-lehavre.fr)

Rouen : Arnaud Brennetot, [arnaud.brennetot@univ-rouen.fr](mailto:arnaud.brennetot@univ-rouen.fr)

Caen : Pascal Buléon, [pascal.buleon@unicaen.fr](mailto:pascal.buleon@unicaen.fr)

Mise en page : Infographie, MRSH Caen, 2014

Vous pouvez consulter ce numéro aux adresses suivantes : <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/metropoleAinventer>

<http://www.umr-idees.fr/>

<http://irihs.univ-rouen.fr/>

Travaux réalisés et publiés avec le soutien de :

